**Compte rendu du séminaire territorial : Omessa**

**Date** : mercredi 13 avril 2022 de 9h50 à 12h00

L’ADEC présente le cadre de révision du SRDE2I, notamment le cadre légal imposé par la loi NOTRe et le rapport de l’Assemblée de Corse qui précise les modalités de révision datant des 27 et 28 janvier 2022. On terminera cette phase introductive par un rappel sur le contenu de l’ancien SRDE2I.

Les points ci-dessous se proposent de retranscrire les principaux enseignements et pistes d’actions en matière de révision du SRDE2I, ayant émergé du séminaire territorial autour des différents enjeux.

*Axe. Action économique dans les territoires*

Plusieurs pistes d’action ont été mises en lumière pour cet axe :

* **Enjeu 1 : Renforcer les complémentarités CdC-EPCI-consulaires**

Dans le cadre de cet enjeu, les participants ont mis en lumière les difficultés rencontrées par certains porteurs de projet dans le montage et la réalisation des dossiers, soulignant l’intérêt de proposer une ingénierie dédiée.

* **Enjeu 2 : la stratégie d’entrepreneuriat rural**

Pour soutenir le développement de l’entrepreneuriat en milieu rural, les acteurs ont évoqué la nécessité de rendre plus lisible et visible l’action publique en matière d’accompagnement aux projets, individuels et collectifs, avec des exemples de non aboutissement de projet, témoignant à la fois de la lourdeur administrative, mais aussi et surtout de la complexité des procédures.

La question de la gouvernance en matière d’action publique a été mise en lumière

🡺 **Réaffirmer le rôle de l’ADEC comme interlocuteur unique et 1er en matière d’accompagnement de projet**

* **Enjeu 3 : l’habitabilité des territoires**

Pour favoriser l’habitabilité des territoires, au plan économique, il a été réaffirmé le rôle d’outils tels que les tiers lieux qui pourraient favoriser la création d’activités et d’emploi. Les tiers lieux ou lieux hybrides pourraient accueillir **des centres de formation dédiés aux métiers de la montagne et de la pleine nature pour le centre corse** par exemple, eu égard aux difficultés de recrutement rencontrés dans ce secteur sur le territoire, et à un environnement territorial propice.

De même, l’animation économique rendue possible notamment au travers des permanences assurées par les consulaires, permettra non seulement de faire remonter les besoins d’accompagnement du territoire, mais également de faciliter la bonne réalisation des projets, individuels ou collectifs. A noter que **l’ADEC dotera chaque EPCI prochainement d’un référent,** pour assurant le lien entre territoire et la collectivité.

*Axe. Gouvernance et action publique*

Un des participants a évoqué le manque de synergie entre agences et offices dans la mise en œuvre des projets.

**🡺 Coordonner l’action publique (agences /offices, CdC) au service du développement (procédures…) et s’inscrire dans l’efficience de l’action, autour un éco-système collaboratif**

🡺 **Insuffler de la transversalité dans l’action publique au service du développement (rôle de l’ADEC, désignation d’un référent au sein de chaque EPCI…)**

*Axe. Foncier, immobilier économique et accompagnement de l’économie de proximité*

* **Enjeu 2 : les aides spécifiques aux activités en milieu rural**

Il a été évoqué l’intérêt d’identifier des zones en milieu rural, non utilisées à des fins agricoles afin de **mobiliser du foncier au service de l’activité économique**, notamment pour la création de tiers lieux ou encore pour le soutien aux activités artisanales.

De même le soutien pour des activités en milieu rural peut également prendre la forme d’un soutien **pour des initiatives de type tragulinu**, permettant de préserver l’habitabilité des territoires.

En outre, un des participants a dénoncé le manque d’adaptation de certaines aides, dispositifs, aux activités en milieu rural (des critères d’éligibilité peu pertinents).

*Axe. ESS, insertion et emploi*

La création d’emploi en milieu rural pourrait être encouragée en offrant des possibilités en matière de formation, pour des métiers adaptés aux ressources du territoire.